

L'EXPRESSO

QUELLE JOIE DE VOUS REVOIR!

Chères collègues, chers collègues,

Depuis le 16 août dernier, date à laquelle nous avons enfin pu tenir une réunion du comité exécutif en chair et en os (la première à vie pour bien des membres de l'exécutif), nous avons eu la chance de croiser plusieurs d'entre vous dans les corridors ou de vous accueillir au local du syndicat. Pendant le confinement, alors qu'une grande partie des profs travaillaient de la maison, il était presque risqué d'oublier que nous sommes ensemble, que nous devons être ensemble. Pour échanger sur notre métier et sur l'éducation afin de les améliorer; pour défendre nos conditions de travail; pour nous soutenir et veiller les unes et les uns sur les autres.

Lorsque nous vous voyons en personne, que vos voix et vos visages – fussent-ils masqués – ne transitent pas par des 0 et des 1, le sens étymologique du mot « camarades » : des gens qui partagent le même espace (latin *camera* « chambre »), éclaire son sens usuel de personnes qui partagent une condition et, de ce fait, des liens de familiarité.

(Pour retrouver le sens étymologique des mots « compagnes » et « compagnons » : des gens qui partagent le pain – ou la pizza – [latin *cum* « avec » et *panis* « pain »], il faudra attendre que nous puissions manger dans nos assemblées générales...)

Alors n'hésitez surtout pas à passer par le local syndical (B-1389), vous nous ferez plaisir!

Votre exécutif

Mélanie Amiot, conseillère à l'application de la convention collective



J'enseigne au Département de français et de littérature depuis 2003; j'y ai été coordonnatrice du profil Littérature et coordonnatrice départementale. Je viens tout juste de rejoindre l'exécutif syndical où je travaillerai, de concert avec mon collègue Jean-Philippe, aux différents dossiers qui touchent les relations de travail, notamment en tant que membre du CRT. En parallèle de l'enseignement, je poursuis depuis 2018 des études de deuxième cycle en Prévention et règlement des différends à l'Université de Sherbrooke.

Yves Bégin, président



Je suis professeur d'histoire au Collège depuis 2006 et engagé au SEECM depuis 2014. Pendant mes cinq années au comité exécutif, j'ai été responsable de l'info-mob, de l'application de la convention collective (au «CRT») et président. C'est avec grand plaisir que je suis de retour à la présidence cette année afin de servir notre syndicat et l'intérêt des profs au meilleur de mes capacités.

Josée Chevalier, secrétaire générale



Je suis professeure de littérature anglaise au Département de langues modernes depuis 2001. Mon engagement syndical a débuté en 2013. L'Assemblée générale du SEECM m'a offert le privilège de la représenter pendant 6 ans en tant que secrétaire générale. J'ai quitté l'exécutif syndical pour m'impliquer sur le plan national pendant une année. C'est avec grand plaisir que je suis de retour à Montmorency et au comité exécutif du SEECM depuis l'année scolaire 2019-2020.

Benjamin Gagnon, trésorier



En tant que comptable professionnel agréé, j'ai travaillé plus de 15 ans en finances et en comptabilité pour le bénéfice de plusieurs entreprises. J'ai par la suite complété un programme de formation en pédagogie de l'enseignement supérieur et je me voue désormais entièrement à l'enseignement. En 2019, j'ai eu la chance de rejoindre le Département de techniques administratives du Collège Montmorency. Je siège à l'exécutif syndical, où je compte pouvoir vous épauler, depuis l'hiver 2021.

Pierre-David Gendron-Bouchard, conseiller à l'information et à la mobilisation



Je suis membre du Département de français et de littérature depuis l'automne 2009. Au fil du temps qui passe, qui passe, j'ai assumé les rôles de coordonnateur du profil Littérature, de coordonnateur départemental et de coordonnateur du Comité de la formation générale. J'ai été élu au début de la session d'hiver 2021 par une sympathique Assemblée générale au poste de conseiller à l'information et à la mobilisation. Avec ma camarade Amélie, je serai dorénavant aussi en charge des dossiers de nature pédagogique.

Jean-Philippe Martel, responsable de l'application de la convention collective



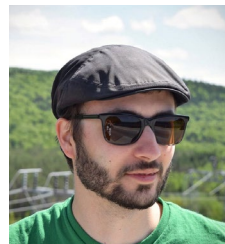
Professeur de français et de littérature à Montmorency depuis l'automne 2012, j'ai appris à me servir d'un calculateur de CI à l'occasion d'un contrat annuel obtenu en vertu de l'article 5 1.03 d). J'ai ensuite fait partie du Comité de la formation générale avant de rejoindre le Comité des relations de travail, à l'hiver 2019. Je siège à l'exécutif syndical depuis l'automne 2020.

Amélie Therrien, responsable de l'information et de la mobilisation



Je me suis jointe au Département d'éducation physique en février 2007. J'ai eu la chance de représenter la formation générale à la Commission des études de 2010 à 2012 puis, comme coordonnatrice du Comité de la formation générale, de 2018 à 2020. En plus de l'info-mob, poste que j'occupe depuis l'automne 2020, j'aurai cette année le plaisir de vous accompagner, avec mon collègue Pierre-David, dans vos dossiers d'ordre pédagogique.

Tommy Girouard-Belhumeur, employé super futé



J'ai rejoint l'équipe du SEECM comme employé en 2017-2018. J'ai une formation en archivistique et en relations industrielles. Habile avec les machines, je suis l'homme à tout faire du local syndical. Je suis là afin de régler les problèmes techniques et administratifs pour faciliter le travail de vos représentant-e-s.

LA NÉGO. OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Vous vous souvenez sûrement que la journée de grève du 11 juin a suscité des échanges dits corsés entre le syndicat et la direction. À l'assemblée générale de demain, nous reviendrons sur cet épisode et sur le dossier de la reprise de la journée de travail le 14 juin, que l'exécutif continue de porter.

En juin, on nous annonçait qu'une entente de principe était imminente à notre table sectorielle.

[Info-négo 12](#) – table sectorielle

[Info-négo 19](#) – table centrale

Malheureusement, le texte produit par la partie patronale ne respecte pas les ententes verbales. Plus de détails demain en assemblée générale.

PERFECTIONNEMENT

Vous avez participé à des activités de perfectionnement individuel créditées ou non créditées ?

C'est le temps de nous faire parvenir vos demandes de perfectionnement à syndens@cmontmorency.qc.ca.

La prochaine rencontre du Comité de perfectionnement aura lieu en septembre. Ne manquez pas votre chance !

Plus d'informations sur l'[Intranet](#) ou dans [L'Expresso](#) du 31 mars 2021 .

LES DOSSIERS « CHAUDS » QUI SE POURSUIVront OU QUI REPrenDRONT CET AUTOMNE

- Plan stratégique
- Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA)
- Politique sur le harcèlement

DATES IMPORTANTES À VENIR

Assemblées générales (AG), les mardis
(entre midi et 14h15) :

- ◇ 31 août
- ◇ 21 septembre (*consultation sur les assurances*)
- ◇ 5 octobre (*consultation sur l'entente de principe*)
- ◇ 26 octobre
- ◇ 16 novembre
- ◇ 7 décembre

Rencontre des nouvelles et des nouveaux professeur·e·s : 15 septembre en soirée

Comité des relations de travail (CRT) : 23 septembre

Commission des études (CÉ) : 8 septembre

Regroupement cégep : 16 et 17 septembre

Conseil fédéral (extraordinaire) : 3 septembre

EXPLICATIONS SUR LES ALLOCATIONS DE GRÈVE

Vous vous demandez peut-être pourquoi, pour trois jours de grève, vous avez reçu, si vous avez participé à trois périodes de piquetage, un total de 675\$, ce qui est plus que le salaire que vous auriez touché pour trois journées de travail. Cela tient au fait que le fonctionnement du Fonds de défense professionnelle (FDP) de notre confédération, la Confédération des syndicats nationaux (CSN) – qui a subi des changements significatifs lors du 66^e Congrès de la CSN en janvier dernier – ne correspondait pas à ce qui nous a été expliqué par le représentant de la CSN à notre assemblée du 20 avril, où nous avons voté les conditions d'obtention et les montants des allocations de grève. Comme on nous avait dit que le FDP, prévu pour soutenir les syndicats dans les cas de grèves longues, entrerait en jeu à partir de la quatrième journée de grève, l'assemblée a voté pour que le fonds local serve à couvrir entièrement les trois premières journées (125\$/jour, pour un total de 375\$), puis à combler la différence entre ce que verserait le FDP et 125\$ pour les jours supplémentaires. Or il est apparu que les allocations du FDP, d'un montant fixe de 300\$ par gréviste qui avait participé au piquetage à chaque jour de grève, étaient automatiquement versées à partir du troisième jour de grève révolu. Notez que même si nous faisons encore la grève pendant un ou deux jours, il n'y aura plus de versement provenant du FDP, ce qui réduira le montant relié à chaque jour de grève (3 jours : 100\$/jour; 4 jours : 75\$/jour; 5 jours : 60\$/jour). En conformité avec la résolution de l'AG, le fonds local servira, le cas échéant, à porter ces montants à 125\$.